



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/160
26 février 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

1. À la 79e séance plénière de sa cinquante et unième session, le 10 décembre 1996, l'Assemblée générale a adopté la résolution 51/41, intitulée "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient"¹.

2. Au paragraphe 5 de cette résolution, l'Assemblée générale :

"5. Invite tous les pays de la région à déclarer, en attendant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient, leur appui à la création d'une telle zone, conformément à l'alinéa d) du paragraphe 63 du Document final de sa dixième session extraordinaire, et à déposer leurs déclarations auprès du Conseil de sécurité."

¹ Pour le texte intégral, voir A/RES/51/41.